



Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question parlementaire

Parlementaire vraag

Vraagnummer : 54-1-001124

Parlementslid : JADIN Katrin

Geregistreerd : 23/05/2016

Einde termijn : 24/06/2016

Titel : Absence de certaines données belges dans le tableau de bord 2016 de la Justice dans l'Union européenne (QO 10897).

La Commission européenne vient de publier le tableau de bord 2016 de la justice dans l'Union européenne. Cet intéressant outil compare les données des différents systèmes judiciaires des États membres de l'Union européenne et permet ainsi aux autorités nationales d'analyser leurs résultats et d'améliorer en conséquence l'efficacité de leurs systèmes de justice.

Cependant, plusieurs chiffres belges n'apparaissent pas dans ce tableau de bord. Ainsi, le nombre d'affaires pendantes, le nombre de nouvelles affaires ou encore le taux de résolution des affaires civiles commerciales ou administratives en Belgique semble faire défaut.

Quelles sont les raisons pouvant expliquer cette non-communication de certaines données relatives à notre système judiciaire aux autorités européennes ?



REPONSE

La collecte de données à des fins statistiques au sein de la magistrature du Siège est, depuis 2008, de la compétence du Bureau Permanent Statistiques et Mesure de la charge de travail (BPSM). Depuis la création du Collège des cours et tribunaux, ce bureau a été intégré dans le service d'appui dudit Collège.

C'est sur base des chiffres fournis par ce bureau que la Belgique a répondu au questionnaire qui a alimenté l'EU Justice scoreboard. Par contre, le bureau s'attelle à uniformiser l'enregistrement des données utiles dans les tribunaux, leur collecte et leur traitement pour la réalisation de statistiques, afin d'obtenir des chiffres fiables pour tous les tribunaux.

Cet exercice global n'est pas encore terminé. Or, la Commission européenne demande un chiffre global pour toutes les affaires civiles et commerciales. Dès lors, le bureau a préféré de ne pas fournir des statistiques plutôt que de donner des statistiques partielles.

Le Bureau est conscient que ses statistiques présentent des lacunes et travaille à en améliorer la qualité.

Le ministre,

Koen GEENS.

Annexe(s): 0